

## Communiqué

### *Aux paroisses et aux services du diocèse de Poitiers*

Dans les périls que vit notre pays, des attentats lâches et ignobles, à Nice, à Conflans Sainte Honorine, et le monde, une pandémie qui atteint beaucoup, dans leur corps, aussi dans l'âme et dans l'esprit, je reconnais traverser des moments d'accablement. Même lorsque l'on a la mission de soutenir l'espérance des autres, on peut avoir du mal à tenir des propos qui disent cela.

L'espérance est alors un combat, celui de la volonté, celui de la foi, contre les sentiments qui atteignent le goût de vivre ; l'espérance est alors ce que l'on demande, pour moi, évêque, pour nous croyants, à Dieu lui-même. Une espérance fragile, mais qui soutient le cœur de chacun.

A compter de ce lundi, le 2 novembre, afin de ralentir l'expansion du virus, les activités religieuses doivent retrouver des modalités que nous connaissions au printemps. Il convient en effet d'éviter ce qui nous rapproche physiquement les uns des autres.

Les églises doivent rester ouvertes afin de permettre à ceux qui le souhaitent de prier, de trouver le silence. On pourra exposer le Saint-Sacrement à certains moments de la journée.

Les liturgies publiques ne peuvent avoir lieu.

Seules les obsèques peuvent être célébrées, dans les églises, mais dans la limite du nombre de trente personnes.

A la fin de la période de confinement, nous resterons sans doute pour un certain temps dans des conditions de vie appelant à réduire les contacts.

Pour cette raison, j'invite à ce que les liturgies qui auraient dû rassembler davantage de monde (premières communions, professions de foi, confirmations, etc.) soient célébrées en répartissant les personnes concernées au fil des messes dominicales. Pour ce faire, pendant la période que dureront des normes sanitaires, je donne aux curés et administrateurs des paroisses la faculté de donner, de manière ordinaire, le sacrement de la confirmation.

Nous savons que ce sont les plus faibles d'entre nous qui vont le plus souffrir de ce nouveau confinement.

J'invite ceux qui le peuvent, dans le respect des règles sanitaires, à leur manifester leur attention, leur soutien, leur aide ; par le téléphone, les visites, lorsqu'elles sont autorisées, l'engagement dans les associations caritatives et humanitaires.

Chaque paroisse sera attentive, comme les services diocésains, en fonction de leurs moyens, à nourrir des liens et des soutiens, en particulier grâce à internet et aux réseaux sociaux.

*Quand je crie, réponds-moi, Dieu, ma justice ! Toi qui me libères dans la détresse, pitié pour moi, écoute ma prière ! Psaume 4, verset 2.*

+ Pascal Wintzer  
Archevêque de Poitiers  
Le 30 octobre 2020